

Lausanne, le 12 avril 1873

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **11 (1873)**

Heft 15

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-182275>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. ; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 12 avril 1873.

Chacun sait, chez nous, ou doit du moins le savoir, que c'est le 14 avril 1803 que se réunissait à Lausanne, en assemblée solennelle et souveraine, le premier Grand Conseil élu par le peuple vaudois, alors nouvellement soustrait à la domination bernoise.

La République française venait de se constituer ; devenue tout à coup puissante, elle offrait secours et appui à tous les peuples qui, comme le nôtre, aspiraient à la liberté. Cet appui, elle nous le prêta.

Avec la Constitution de 1798, nous prîmes rang dans l'Helvétie au même titre et avec les mêmes droits que nos anciens maîtres. Mais cette Constitution détruisant l'ancienne Confédération d'Etats, fit des cantons, jusqu'alors souverains, de simples départements ou préfectures.

Un tel régime, qui engendra en Suisse la discorde et la guerre civile, n'eut heureusement pas une existence bien longue ; il prit fin avec la Constitution de 1803, qui rendit aux cantons leur autonomie et rétablit l'ancienne Confédération d'Etats.

Le pays de Vaud prit alors place comme canton souverain dans la Confédération, et son indépendance fut formellement reconnue par l'Acte de médiation.

Le premier acte effectif de souveraineté du peuple vaudois fut donc d'élire un Grand Conseil chargé de pourvoir à l'organisation du pays. Comme nous venons de le dire, ce Grand Conseil se réunit pour la première fois le 14 avril 1803. Il commença immédiatement cette série importante de travaux qui dotèrent notre petite patrie vaudoise d'un ensemble vraiment remarquable de lois civiles, politiques et administratives qui furent le point de départ de l'ère de liberté et de prospérité dont nous jouîmes dès lors.

La date du 14 avril, à laquelle nous touchons, évoque donc pour nous de grands souvenirs. Dans les premières années de notre indépendance, cet anniversaire était solennellement célébré par un culte public d'actions de grâces et par une fête nationale à laquelle tous prenaient part, riches et pauvres, jeunes et vieux.

Ma première patrouille.

(Souvenir de 1847.)

J'étais bien jeune alors, vingt ans peut-être ; point de barbe et une expérience militaire... nulle. Les troupes vaudoises marchaient sur Fribourg, et notre bonne ville de V. n'avait d'autre garnison que des invalides, au nombre de 22. — La situation était grave, cependant : il résultait, de dépêches saisies, que les troupes valaisannes avaient ordre de se frayer un chemin sur Châtel en *empruntant* notre territoire.

La nuit venue, notre capitaine, vieille moustache en retraite, nous distribua nos rôles. Vous, me dit-il, qui êtes ingambe, commanderez la patrouille qui doit se mettre en rapport avec le village de X. Mot d'ordre : Adèle. — Ce nom, choisi à dessein, peut-être, me fit battre le cœur, et il me sembla que j'avais du courage pour quatre. — Adèle ! Ah ! mon Dieu, si j'osais vous dire ! Mais il s'agit d'autres choses que d'amourettes.

Capitaine, je suis à vos ordres. Mes hommes ?

— Choisissez.

Je pris au hasard. Leurs noms doivent passer à la postérité ; les voici :

Katzenesser, professeur de violon ; Valso, maître de danse ; Michon, ministre hors de service.

En avant, arrche. — Nous traversons la ville au pas de charge et enfilons cette route que vous connaissez. — Attention, maintenant, et les yeux ouverts. (Nous n'en avions que six entre nous quatre, plus trois paires de lunettes.) Nous ralentissons le pas ; les étoiles scintillent calmes et paisibles, le sol, durci par le froid, résonne sous nos pas, et mon courage tend à se mettre au niveau de la température.

Halte ! je vois quelque chose.

— Quelle idée, dit le danseur.

— Ce n'est pas une idée, mon bon, mais un sabre bien aiguisé.

Voyez plutôt. Nous examinons l'arme ; elle portait l'écusson valaisan. — Volés, dit le pasteur ; nous arrivons trop tard. — Tant mieux, dit Valso, autrement nous étions dans une belle danse. — Et sans violons, ajouta le quatrième.

Je passe le sabre à ma ceinture et nous nous remettons en marche. Au bout de quelques instants, nous entendons des voix basses derrière un mur de vigne.